

Double prix du blé—Loi

les coûts de production vont s'élever rapidement, particulièrement si le ministre de la Justice (M. Lang) applique ses idées. Notre parti applaudit aux efforts du ministre des Transports (M. Marchand), qui semble mieux comprendre la situation. J'espère qu'il arrivera à ses fins au cabinet. Si le ministre de la Justice a gain de cause, il s'ensuivra une énorme augmentation du coût de production et, pourtant, il appuie le bill à l'étude et nous demande de renoncer à la clause d'indexation.

On devrait étudier sérieusement ce projet de loi en comité et demander aux associations agricoles de venir y témoigner. Nous devrions chercher à savoir si l'association Uniform de l'Alberta croit qu'il s'agit d'un bon contrat et demander l'avis de l'Union des producteurs agricoles du Canada même si je ne suis pas un de leurs farouches partisans. Le groupe Palliser, qui a de fortes racines dans la circonscription de l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), devrait également être consulté.

Si le gouvernement adopte le projet de loi sous sa forme actuelle, que le ciel vienne en aide à ceux qui représentent les agriculteurs. Peuvent-ils retourner dans leur circonscription et dire aux producteurs agricoles qu'ils n'ont pas entendu parler d'une clause d'indexation ou qu'ils ne savaient pas que les coûts de production allaient augmenter? Nous ne pouvons prétendre être si aveugle pendant que l'inflation fait rage. Tout ce que nous demandons au gouvernement c'est d'accorder aux producteurs agricoles les mêmes droits qu'à tous les autres. Ils feront leur part pour augmenter leur production sans faire augmenter l'inflation. L'industrie agricole ne contribue d'aucune façon à l'inflation et on ne devrait pas lui demander d'accepter un contrat de sept ans sans clause d'indexation. Ce sont de mauvaises affaires.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre part à ce débat parce qu'il concerne l'industrie du grain. Nous sommes parfois enclins à oublier que cette industrie a fait prospérer le Canada. Les changements survenus depuis deux ans semblent indiquer que l'industrie du grain va contribuer beaucoup plus à notre vie nationale qu'elle ne l'a fait ces 20 dernières années. Nous avons mis l'accent sur notre industrie manufacturière et avons oublié l'importance du grain, surtout du blé, pour notre pays.

En principe, ce projet de loi vise un secteur relativement restreint de l'industrie céréalière, celui du double prix du blé, mais je crois que nous devrions profiter de cette occasion pour essayer de savoir quels sont les projets du gouvernement à l'endroit de l'industrie du blé. Nous devons savoir ce qu'on va faire pour aider les producteurs et ceux qui expédient notre blé vers les différents marchés mondiaux. Le bill suit de près la mesure ratée que le gouvernement a imposée aux coopératives céréalières dont sont propriétaires un million d'agriculteurs des Prairies—mesure inspirée surtout de parti-pris en faveur des manutentionnaires de grains de la côte ouest. Pour parfaire les choses, les inspecteurs de grains ont cessé le travail et les manutentionnaires de la Tête des lacs revendiquent la parité de salaires. Tout cela devra être ajouté au prix mondial du blé; ainsi, le coût du transport du blé de la ferme aux marchés étrangers devient une question que la Chambre se doit d'examiner de près. Le bill à l'étude doit être étudié à la lumière des propos tenus par le ministre du Travail (M. Munro) aux représentants de l'industrie de la manutention des grains et des coopératives agricoles; il importe donc de le discuter à fond.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a bien fait valoir comment il était important de

garantir \$3.25 pour le blé destiné à la consommation domestique. Il y a six ou sept ans, cette attitude aurait eu un certain effet et aurait représenté une subvention considérable de la part de la Trésorerie fédérale ou des consommateurs canadiens. Mais c'était avant l'inflation et cela pouvait avoir quelque importance en 1968 et 1969 même si à cette époque la production diminuait. On pouvait alors voir des champs qui n'étaient pas cultivés parce que le prix des grains était trop bas.

L'industrie de l'élevage reçut un bon coup de pouce parce qu'il y avait du grain bon marché mais voilà que cette même industrie éprouve maintenant des difficultés parce que les prix ont monté. Puisque les prix seront de \$3.25 pendant 7 ans, la situation n'est pas aussi avantageuse qu'elle l'était en 1968 alors que le prix était de \$2. La dévaluation du dollar américain puis du nôtre en 1973 signifie que le prix de \$3.25 pour la classe n° 1 à la tête des Grands lacs, rapporte moins au céréaliculteur que les \$2 de 1968. En fait, une bonne partie des ventes de blé ne rapportent pas \$3.25, mais beaucoup moins.

La hausse du coût de production fait que les \$3.25 ressemblent au denier du pauvre. Par exemple, un seau d'herbicide Avadex coûtait \$59 au printemps et coûte maintenant \$83. Ainsi, le gouvernement ne s'engage pas à grand-chose en garantissant \$3.25 pour 50 millions de boisseaux de blé et il ne se montre pas disposé à introduire une disposition d'indexation. Alors que l'inflation atteint 12 p. 100, le gouvernement devrait promettre au moins \$6 au bout des sept années qui viennent.

● (1720)

D'un autre côté, le gouvernement retire aux producteurs de blé de meunerie de la classe n° 1 un important montant d'argent pour subventionner les consommateurs du Canada. Il va mettre le mécanisme sur pied. Je ne suis pas de ceux qui croient que les subventions aux produits alimentaires aient jamais été à la longue une solution. Je reconnais que de brusques fluctuations dans le coût des produits alimentaires, du logement et des objets de première nécessité peuvent causer de grands dommages. Par exemple, le précédent gouvernement de M. Heath en Grande-Bretagne a été sévèrement critiqué parce qu'il autorisa les mineurs à exiger de hauts salaires et protégea ensuite les consommateurs en accordant des subventions au charbon.

Bien sûr, le gouvernement souhaite atténuer les brusques variations du coût de la vie et de certains produits de première nécessité. Je ne reproche donc pas au gouvernement de tirer du Trésor fédéral la différence entre \$3.25 et \$5, et d'alléger, par une subvention, la charge supportée par le consommateur. Mais si les subventions sont maintenues trop longtemps et s'étendent à un large éventail de produits alimentaires, il en résultera une baisse de la production. Il importe que le chiffre de \$3.25 ait quelque rapport avec les frais de production de l'agriculteur et avec la valeur des céréales sur les marchés mondiaux.

Je m'oppose à ce que le producteur de blé de meunerie de la classe n° 1 soit obligé d'accepter pour son produit un prix inférieur au prix mondial. Actuellement, la différence s'élève à environ \$1 par boisseau et la perte totale pourrait en une année s'établir entre 50 et 60 millions. Il n'est pas juste que le producteur doive la supporter. Dans ma circonscription, nous avons le malheur de ne pas produire une grande quantité de ce blé, même dans les bonnes années, et cette année a été particulièrement mauvaise. Il faudra peut-être accorder aux producteurs de blé de meunerie n° 1 un dédommagement sous forme de prix plus